



Article People / droit photo pour illustrer un article

Par **irgh**, le **26/11/2016** à **19:10**

Bonjour
Voilà. Au chômage depuis 5 mois, je viens de trouver un poste dans ma branche (journalisme).
Seulement, le site en ligne me prend comme Auto Entrepreneur et non pigiste...
Passe encore mais il me demande de signer un document sur le droit des photos qu'il y aura dans mes articles diffusés sur leur site web.
Mes articles sont dans le domaine (people / télévision et politique).
Ma question :
Ils me disent que si j'illustre mes articles avec une capture d'écran d'un compte Twitter OFFICIEL d'une personnalité (ou de son facebook ou Instagram) et que si je légende bien la photo (exemple : "Crédits photos capture d'écran compte Twitter de Yannick Noah"), je ne peux avoir de procès.
Idem, ils me disent de faire des captures vidéos des passages télé des "vedettes" dont je parle dans mes articles, avec le même conseil : Bien légender la photo.
D'après mes recherches (notamment auprès d'autres journalistes), effectivement cela doit me protéger, mais je dois en être sûr...
(sortant du chômage, si je dois payer un procès avec ma facturation mensuel (800 € environ) en tant qu'Auto Entrepreneur inutile de travailler...
Pour leur site ils achètent les droits photos en masse, mais ils ne peuvent m'en faire bénéficier (pourtant j'ai lourdement insisté)...
Par avance, je vous remercie pour votre aide.
Lionel xxxxxxxxx
anonymisation